

NATIONS UNIES ASSEMBLEE GENERALE



A/34/776 15 décembre 1979 FRANCAIS ORIĞINAL : ANGLAIS

GENERALE

Trente-quatrième session Points 114 et 98 de l'ordre du jour

> RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Sixième Commission (A/34/769, par. 19)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur: M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

- A sa 79ème séance, le 12 décembre 1979, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/80) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 19 de son rapport (A/34/769). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement la recommandation de ce Comité.
- Les commentaires et observations que les délégations ont formulés au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignés dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/34/SR.79).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission (A/34/769, par. 19), aucun crédit supplémentaire ne devra être ouvert pour l'instant. Toutefois les dépenses à engager au titre des services de conférence, d'un montant maximum de 320 400 dollars, seront examinées ultérieurement dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1980.